

DECISION n° 2022/261
Nuabol Acai Popup Store
Bail précaire

Le Président de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire,

Vu les articles L.5211-10, L.5211-11 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la **délibération n° 2020/160** du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire **en date du 15 juillet 2020** portant sur les délégations de pouvoirs au Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,

Article 1

La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire décide de louer au titre d'un bail précaire à l'entreprise Nuabol Acai Popup Store des locaux situés Place Hofheim (Rez-de-chaussée Partie gauche) à Chinon (37500).

Durée : du 11/07/2022 au 31/08/2022

Montant du loyer : 583 €

Montant de la caution : 583 €

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 applicable au 1^{er} juillet 2022.

Article 3

La présente décision est transmise au Représentant de l'Etat dans le département d'Indre et Loire.

Fait à AVOINE, le 11 JUIL. 2022
Le Président
Jean-Luc DUPONT

Le Président, Jean-Luc DUPONT
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.





